

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Le-Corbeau-Alfredo-Astiz-ne-trouve-pas-de-tribunal-qui-le-protege>

Le Corbeau, Alfredo Astiz, ne trouve pas de tribunal qui le protège.

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Argentine -

Date de mise en ligne : vendredi 4 mars 2005

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La Cour Suprême a rejeté une demande du « Corbeau » pour annuler la décision de rouvrir le dossier sur la disparition de Dagmar Hagelin. Cette mesure avait été prise par le tribunal en 2003. Alfredo Astiz est le principal accusé de la disparition de la jeune suédoise Dagmar Hagelin.

[<http://www.elcorreo.eu.org/IMG/jpg/doc-385.jpg>] La Cour Suprême avait donné un premier signe comme quoi elle revenait sur ses pas à propos de l'impunité des crimes de la dernière dictature militaire, le 8 septembre 2003, en indiquant que le tortionnaire Alfredo Astiz pouvait être l'objet d'une enquête sur le meurtre de la jeune suédoise Dagmar Hagelin. Cette décision a été ratifiée hier en rejetant la demande du « corbeau » d'annuler la décision précédent.

Les ministres Enrique Petracchi, Auguste Belluscio, Carlos Fayt, Antonio Boggiano, Juan Carlos Maqueda, Raúl Zaffaroni et Elena Highton de Nolasco ont directement rejeté la requête du tortionnaire parce qu'ils ont considéré que son recours n'était pas dirigé contre une sentence définitive ou une mesure qui pourrait être comparable.

Car la défense du Corbeau voulait contester la décision prise il y a un an et demi par la Cour dans cette affaire, en indiquant que la réparation des victimes du terrorisme d'État n'était pas qu'une question économique, mais qu'elle devait comprendre toutes les mesures nécessaires pour l'éclaircissement des crimes. Avec cet argument le tribunal avait permis la réouverture du cas Hagelin, que la Chambre d'Annulation avait clôturé parce que le père de la jeune, Ragnar Hagelin, avait perçu une indemnisation.

Le 27 janvier 1977 dans une maison d' El Palomar, un escadron de la mort a essayé d'arrêter une grande fille blonde. La fille a couru et Alfredo Astiz a appuyé sur la gâchette. Dagmar Hagelin est tombée à terre. Bien que ce ne soit pas la personne qu'ils cherchaient, les tortionnaires l'ont emportée à l'École de Mécanicien de l'Armée (ESMA). La disparition de la jeune suédoise s'est transformée avec le temps en un des cas emblématiques illustrant la répression militaire, en partie grâce à la pression exercée par la Suède pour qu'on fasse des recherches sur son décès. Ragnar Hagelin, avec Luis Zamora comme avocat, a maintenu le dossier ouvert. Mais il s'est trouvé face à la barrière du Conseil Suprême des Forces Armées et la Chambre d'Annulation Pénale.

Après le jugement de la Cour qui a rouvert le cas, la défense d'Astiz a demandé que la Chambre d'Annulation annule tout ce qu'il s'agit parce que il n'avait pas été donnée intervenir à au tortionnaire dans cette démarche. Mais la Cour Suprême a rejeté celui-là déposé hier, en ratifiant donc la cause pour qu'elle suive son cours.

Actuellement Astiz est emprisonné par ordre du juge Sergio Torres, qui est en charge de cette « mega affaire » sur les crimes commis dans l'ESMA qui a été réactivée après l'annulation des lois du Point Final et de l'Obéissance Due. L'ex marin, condamné pour avoir assuré qu'il était "l'homme le mieux préparé pour tuer à un politicien ou un journaliste", est « aux arrêts » dans la base navale de Zárate et où il a subi il y a quelques mois à une opération du rein parce qu'il souffre d'un cancer. Il est aussi l'objet d'une demande d'extradition de la France pour la disparition des religieuses Alice Domon et Leonie Duquet.

La Cour Suprême doit encore se prononcer sur l'annulation du Congrès des lois du Point Final et de l'Obéissance Due. Quelques membres du tribunal veulent attendre que la Cour de Cassation donne son avis à ce sujet avant de signer le jugement. D'autres considèrent qu'il reste seulement à l'avocat général de la nation, Esteban Righi, de se prononcer.

Le Corbeau, Alfredo Astiz, ne trouve pas de tribunal qui le protège.

Le tribunal a déjà donné des signes clairs de quelle sera sa position. Un des premiers signaux est justement venu du jugement du cas Hagelin, avant même que commence la remplacement des juges de la Cour Suprême. Quatre magistrats ont dit à cette occasion que "la persécution pénale des responsables" de violations des Droits de l'Homme est, avec l'enquête de la vérité, une "obligation de l'État". Ensuite ont rejoint le tribunal d'autres voix qui pensent de même.

Traduction libre de l'espagnol pour *El Correo* de : Estelle et Carlos Debiasi

[Página 12](#), 4 mars 2005.